

ENVIRONNEMENT

LES PROTESTATIONS CONTRE LA CONSTRUCTION D'UNE CENTRALE NUCLÉAIRE A PLOGOFF

Scènes de violence dans les rues de Pont-Croix

De notre envoyé spécial

Plogoff. — Le cap Sizun était en deuil, le vendredi 14 mars, pour la dernière journée d'enquête d'utilité publique concernant le projet de construction d'une centrale nucléaire à Plogoff. Toutes les boutiques étaient fermées, y compris à Audierne. Les « capistes » voulaient, après six semaines mouvementées, montrer, s'il en était besoin, qu'ils ne voulaient vraiment pas de l'atome à la pointe du Raz. Un autre défi avant la marche antinucléaire du dimanche 16 mars.

La dernière journée de l'« enquête bidon », comme l'ont baptisée les antinucléaires, s'est cependant déroulée comme toutes les autres. Les bureaux annexes de la mairie étaient à leur place habituelle. Il était simplement un peu plus difficile d'y accéder. En début d'après-midi, les quatre communes concernées par l'enquête d'utilité publique prirent un aspect de camp retranché. Les forces de l'ordre avaient barré les rues des villages de Cléden-Cap-Sizun, Primelin et Goulien. La nationale 784 avait été coupée. Seul Plogoff ne semblait pas isolé, et encore...

D'importantes forces de l'ordre montaient la garde au calvaire du Trogor, où sont installés les bureaux annexes de la mairie. Un peu plus de quatre mille manifestants s'y sont rendus. « Au mazout ! Au mazout ! », « A Kaboul ! A Kaboul ! », lançaient-ils aux gendarmes mobiles. Un mannequin de gendarme pendu à un gibet fut brûlé. Un autre, également empaillé, fut enflammé dans son cerceuil en bois. Des femmes en noir portant des croix. Une cérémonie haute en couleurs avec des personnages grimes, des mili-

tants antinucléaires habillés en blanc et, bien sûr, des drapeaux bretons.

La fête s'est terminée par des jets de pierres et de cocktails Molotov. Les forces de l'ordre ont répliqué avec des grenades lacrymogènes. Après un long échange, les véhicules militaires se sont évanouis dans un nuage de fumée lacrymogène. Ils étaient enfin partis, et pour longtemps, espérait-on. Mais si la « messe » — ainsi les manifestants ont-ils baptisé leur cortège quotidien — était finie, les vèpres allaient commencer une heure plus tard, à Pont-Croix, à proximité du séminaire où sont logés une partie des gendarmes mobiles. Près de trois cents manifestants étaient venus dire un dernier adieu à ceux qu'ils avaient baptisés leurs « anges gardiens ». Le scénario recommençait et devait durer pendant plus d'une heure. Les gendarmes parachutistes de l'escadron de Mont-de-Marsan avançaient ou reculaient, en criant et martelant leurs boucliers avec leurs matraques. Les manifestants suivaient chaque fois à bonne distance. De temps à autre, lors d'une charge plus rapide, les trainards étaient rattrapés et copieusement rossés, sous les regards ulcérés des habitants. Des grenades explosaient dans les jardins, et la chasse aux antinucléaires se prolongeait jusque dans les cours des immeubles.

La tension montait lentement quand un photographe du *Télégramme*, M. Eugène Le Droff, reçut deux coups de matraque sur l'avant-bras alors qu'il s'apprêtait à prendre un cliché. Quelques instants plus tard, les gendarmes de la brigade locale tentaient d'empêcher d'autres photographes de faire leur métier, alors qu'un manifestant inanimé était traîné sur le sol par les forces de l'ordre. Un journaliste, M. Hervé Debois, du bureau de Nantes de France-Inter, fut pris à partie par les gendarmes parachutistes, alors qu'il interrogeait de jeunes témoins sur ce qui se passait. Il fut molesté, son micro fut arraché, son magnétophone lancé à terre à une dizaine de mètres. Le journaliste fut ensuite emmené sans ménagement dans les locaux de la brigade par les gendarmes de Pont-Croix. Là, affirme-t-il, « on lui tira les cheveux, on lui arracha ses lunettes et on le bouscula ». Finalement, il fut relâché quelques instants plus tard, après intervention de ses confrères.

Pendant ce temps, les gendarmes mobiles avaient décidé de mettre fin à la petite guérilla qui sévissait dans les rues de Pont-Croix. Ils montèrent dans leurs véhicules et sillonnèrent ce bourg de deux mille habitants, distribuant, ça et là, coups de matraque et grenades lacrymogènes. Deux blessés furent évacués sur l'hôpital de Douarnenez, mais aucun manifestant ne fut interpellé. Le calme est revenu peu après vingt heures.

La scène de chasse à Pont-Croix était terminée, et l'enquête d'utilité publique définitivement close. Elle s'achevait comme elle avait débuté : dans la violence.

MICHEL BOLE-RICHARD.

Enquête publique, enquête inique

Deux cent dix Bretons ont écrit aux commissaires enquêteurs ou ont inscrit leurs observations sur les registres d'enquête ouverts à la préfecture de Quimper et dans les camionnettes dite « mairies-annexes » qui, du 4 février au 14 mars, ont stationné dans quatre communes du cap Sizun.

Deux cent dix seulement sur les soixante mille personnes qui résident dans cette pointe de l'Hexagone : les consignes de boycottage de la procédure engagée par le préfet ont été suivies par la population. En revanche, des milliers de personnes ont manifesté hors des voies légales leur hostilité. Jamais le divorce entre un mécanisme institutionnel de consultation et la volonté d'expression des citoyens n'a été aussi flagrant.

La grève de l'enquête publique avait commencé sur le site de Braud-et-Saint-Louis (Gironde), elle a pris de l'ampleur au Pellerin (Loire-Atlantique), s'est « perfectionnée » à Golfech (Tarn-et-Garonne), pour atteindre son paroxysme en Bretagne. Désormais toutes les consultations concernant les centrales nucléaires subiront-elles le même sort ? Le gouvernement pourrait-il s'accrocher longtemps encore à une procédure dont la paralysie traduit l'inadéquation ?

L'enquête publique est un mécanisme déjà ancien, qui a pour but de porter à la connaissance de la population les grandes lignes d'un projet d'intérêt général nécessitant l'expropriation de terrains ou d'immeubles. Les citoyens concernés sont invités à formuler leurs objections éventuelles puis, après rapport des commissaires enquêteurs et avis du Conseil d'Etat, le gouvernement prend, par un texte publié au *Journal officiel*, une déclaration d'utilité publique. Persuadée que ses projets servent la collectivité, l'administration a tenu longtemps la procédure pour une simple formalité. Les enquêtes n'avaient de public que le nom. Elles se déroulaient à la sauvette pour ne pas dire dans la clandestinité, en tout cas à des heures et à des saisons ne permettant pas aux intéressés de se rendre dans les mairies.

Pas de référendum

Ces défauts devinrent si flagrants et soulevèrent de telles protestations qu'en 1976 M. Jacques Chirac, alors premier ministre, signa un décret réformant l'enquête publique. Epoque, durée et lieu de l'enquête, constitution du dossier, désignation des commissaires, publicité donnée à la consultation et aux conclusions des commissaires, furent notablement améliorés. « Ces mesures », commenta M. Chirac, « témoignent de la volonté des pouvoirs publics d'améliorer la par-

ticipation des habitants à l'aménagement de leur cadre de vie. »

Le mot « participation » éveilla bien des espoirs. Ils ont été déçus et tout particulièrement dans le domaine du nucléaire, car, s'il est arrivé que des plans d'urbanisme aient été modifiés à la suite d'enquêtes publiques, jamais un projet important (autoroute, voie ferrée, installation portuaire, centrale nucléaire) n'a été infléchi d'un iota.

Les citoyens ont imaginé qu'on les consultait sur l'utilité publique d'une opération d'aménagement et que, par conséquent, s'ils s'y opposaient, les autorités devraient y renoncer. Pour le commun des mortels, participer, c'est cela. En somme, certains ont assimilé l'enquête publique à une sorte de référendum, ce qu'elle n'a jamais été.

Pour l'administration, au contraire, lancer une enquête publique, c'est informer la population et recueillir éventuellement quelques observations de détail. En réalité, la décision est déjà prise ; c'est si vrai que les réserves des commissaires enquêteurs et même les avis négatifs — pourtant rarissimes — du Conseil d'Etat n'ont jamais arrêté le gouvernement. On l'a constaté dans l'affaire de l'autoroute de Sologne, qui a été déclarée d'utilité publique en dépit de l'avis contraire des conseillers d'Etat.

L'équivoque a pourtant été entretenue par le pouvoir, qui, en cas de contestation, déclare que les intéressés ont été démocratiquement consultés puisqu'il y a eu enquête publique. Le malentendu devait éclater tôt ou tard, et c'est le cas bien entendu sur le sujet le plus controversé et le plus passionnel : le dossier nucléaire. Il est vrai que les nasardes assénées à la démocratie ont été si nombreuses dans ce domaine que l'exaspération des citoyens est à son comble.

Les Français concernés ne se contentent plus de dire « non » aux centrales, ils refusent de se prêter à un simulacre de consultation, ils ne veulent pas de ce qu'ils appellent la participation-bidon, ils défendent au fond leur conception de la démocratie face à un pouvoir qui en a une idée sensiblement différente.

Les affrontements de Plogoff ne peuvent être tenus pour du folklore. Ils illustrent un conflit qui dépasse largement celui toujours mis en avant des intérêts privés et de l'intérêt collectif. Il s'agit ici de populations affirmant leur droit de décider elles-mêmes de leur avenir face à un pouvoir central qui, s'appuyant sur des habitudes technocratiques, veut l'orienter autrement.

MARC AMBROISE-RENDU.

A Evry (Essonne)

LA RÉACTION DES AVOCATS

Pour manifester leur solidarité avec M^e Yann Choucq, leur confrère nantais suspendu pour dix jours après le procès des manifestants de Plogoff, les avocats d'Evry (Essonne) ont procédé, vendredi 14 mars, à un « après-midi de protestation ». Quarante-trois des cent avocats inscrits à ce barreau avaient approuvé un texte réclamant l'« abrogation » de l'article de loi qui institue le « délit d'audience ». Pour sa part, le bâtonnier, M. Pares, ne s'y est pas associé.

L'intention des signataires était de réclamer ensuite le renvoi de toutes leurs affaires à l'exception de celles mettant en cause des détenus, et de s'expliquer à l'audience. Or, au tribunal correctionnel, on a assisté pendant plusieurs heures à une sorte de partie de cache-cache.

Officieusement informé des intentions des défenseurs, le président, M. Poignard, avait indiqué qu'il admettrait des renvois, mais qu'il fallait « trouver d'autres excuses ». Ses interlocuteurs s'obstinant, il s'est employé, avec le renfort tacite du substitut du procureur de la République, à les empêcher d'évoquer le sujet du jour. Et pendant plus de deux heures et demie, on a vu le tribunal détailler comme jamais l'examen des affaires les plus ordi-